

**Veillez lire attentivement ce document avant toute utilisation et conservez-le en lieu sûr.  
Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre DURAPLAS au numéro ci-dessus.**



## PRECAUTIONS ET REGLEMENTATION

- Selon votre situation géographique, la réglementation peut varier. Vous devez vous reporter au Règlement Sanitaire Départemental disponible auprès de votre Préfecture. Ce dernier vous indiquera les obligations et recommandations liées au stockage des produits, notamment en matière de présence de bac de rétention et de lieux d'implantation de l'installation. Lorsque la capacité totale de stockage est d'au moins 100m<sup>3</sup>, c'est la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement qui s'applique (réglementation des installations classées n°2175).
- L'installation de la cuve doit être éloignée des eaux naturelles (ruisseaux, rivières) et des canalisations pouvant s'y déverser.
- Proscrire l'implantation sur des périmètres de captage d'eaux destinées à la consommation humaine (s'adresser à votre Mairie pour les connaître), ainsi que la collecte des eaux pluviales.
- Protéger le stockage contre tout risque de choc, et l'éloigner des zones de circulation.
- Cette cuve ne peut être utilisée qu'avec des liquides compatibles. Demandez conseil à DURAPLAS
- Selon le produit stocké, il vous appartient d'apposer sur la cuve les symboles et indications de danger des substances et préparations dangereuses précisées à l'annexe II de l'arrêté du 20 avril 1994 modifié.
- Ne pas approcher de sources de chaleurs près de la cuve.
- Remplir la cuve avec de l'eau avant la 1ère utilisation afin de vérifier l'étanchéité.
- En cas de besoin, les cuves doivent pouvoir être sorties facilement de leur emplacement

• Précautions et réglementation.....	p.1
• Préconisations préalables .....	p.2
• Résistance au sol au basculement de la cuve en cas de vent.....	p.2
• Massif en béton armé .....	p.3
• Autres informations importantes .....	p.4

**PREMIER REMPLISSAGE : 20m<sup>3</sup>/h maxi**

**ARMOIRE ELECTRIQUE** : Si votre produit est équipé d'une armoire électrique, reportez-vous au cahier des charges de celle-ci (présent à l'intérieur de l'armoire).

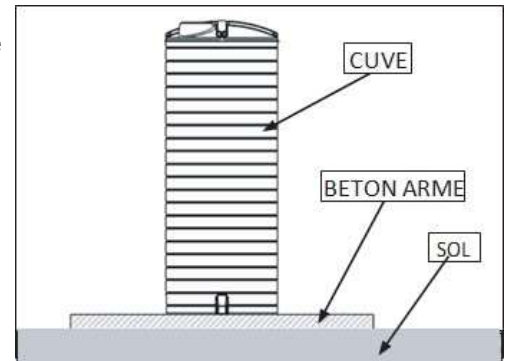
# Préconisations d'installation

## PRECONISATIONS PREALABLES

La cuve doit être posée sur un sol horizontal de pente maxi 0.5%.

La surface du sol sous la cuve doit être lisse et propre.

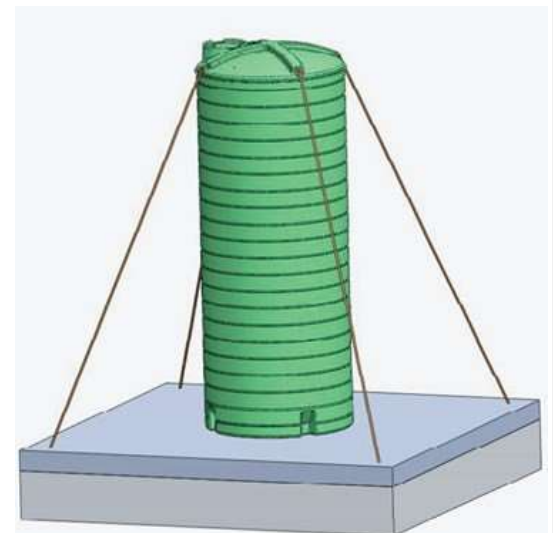
Le sol devant être résistant au poids de la cuve pleine, il est fortement recommandé de réaliser sous la cuve un massif en béton armé selon le plan ci-après.



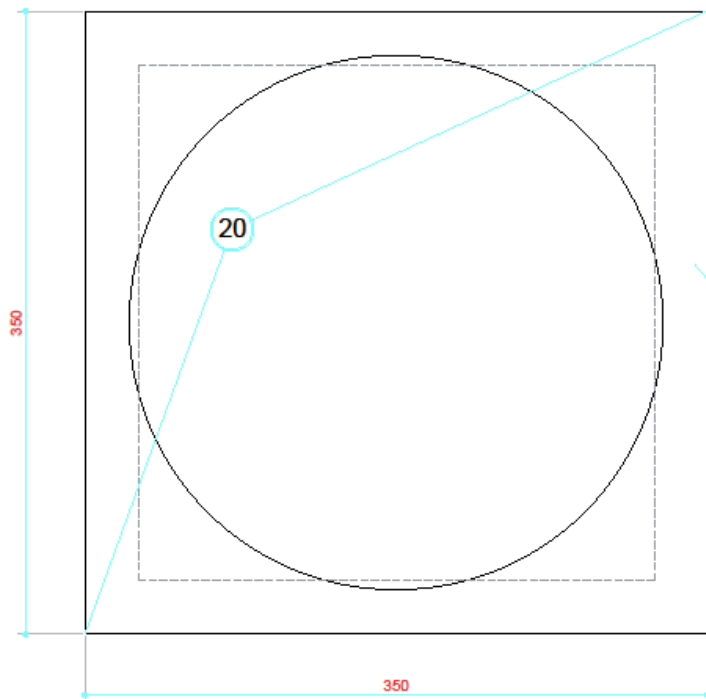
## RESISTANCE DU SOL AU BASCULEMENT DE LA CUVE EN CAS DE VENT

Lorsque la cuve est vide, il est impératif de la maintenir au sol par des câbles **reliés aux quatre points** d'haubanage prévus à cet effet sur le sommet de la cuve.

Il est **strictement interdit** de manutentionner la cuve par les anneaux de levage lorsque celle-ci est en service. Ils sont étudiés uniquement pour manutentionner la cuve à vide.



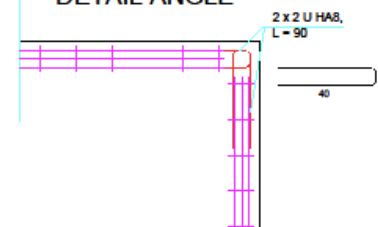
## VUE EN PLAN



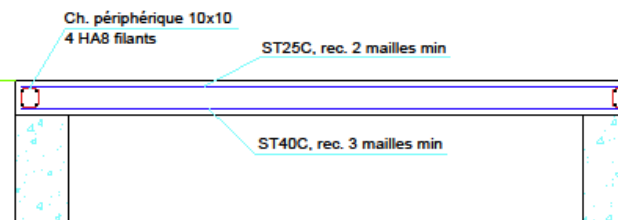
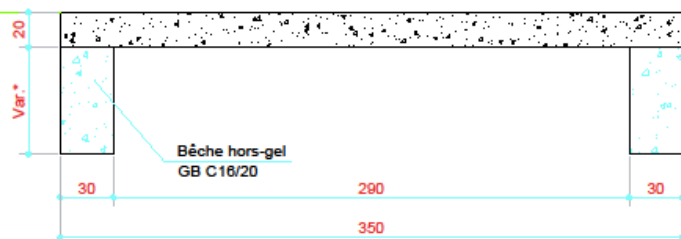
Bêche hors-gel  
GB C16/20

\* Hauteur bêche hors-gel : variable suivant région et altitude : voir annexe O.4 de la norme NF P94-261

## DETAIL ANGLE



## COUPE TYPE



Attention vérifier la nature du sol avant réalisation de la dalle par un essai à la plaque par votre terrassier

Dalle	Cuve	Caractéristiques Bétons	Caractéristiques mini sol	Echelle :	Date	Ind
Type 1	AQ/DC25500XXLVT AQ/DC25000XLVT DPR25000 AQ31000V	Structure : C25/30 XF2 Bêche : C16/20 X0	$K_{Westergaard} > 30 \text{ MPa/m}$ EV2 devra être $\geq 25 \text{ MPa}$ Rapport EV2 / EV1 $\leq 2.0$	1/25	13/01/2016	0

# Autres informations importantes

## CUVE SIMPLE PAROI

### **BAC DE RETENTION :**

Quelle que soit la réglementation applicable à votre département, les cuves simple paroi doivent être installées sur une surface plane selon les indications de la page 2, dans un bac de rétention étanche, seul ce dispositif protégeant efficacement des risques de pollution accidentelle. En l'absence d'un tel dispositif la responsabilité de Duraplas ne pourrait être engagée.

### **MONTAGE DE LA VANNE :**

- 1°) Entourer les filetages du mamelon inox 3" avec le téflon fourni (noyer les filets afin d'avoir de la difficulté à visser le raccord à la main)
- 2°) Visser le mamelon dans la vanne inox 3"
- 3°) Visser l'ensemble dans le passe cloison
- 4°) **IMPÉRATIF** : tester l'étanchéité de l'ensemble en remplissant votre cuve d'eau
- 5°) Brancher toujours un tuyau flexible après la vanne (pas de tuyau rigide)

## CUVE DOUBLE PAROI

### **MONTAGE :**

- 1°) Connecter les tuyaux d'aspiration et de remplissage à l'aide des raccords rapides installés
- 2°) Installer les poignées de vanne et les raccords pompier fournis dans le colis
- 3°) Mettre en place votre armoire électrique à l'emplacement prévu sur la cuve
- 4°) Faire raccorder votre armoire électrique par un électricien qualifié selon la notice fournie à l'intérieur du coffret électrique

### **Autres consignes :**

- 1°) Si votre cuve est équipée d'une pompe immergée, ne pas faire fonctionner la pompe à vide
- 2°) Les cuves double paroi sont équipées d'un système d'alerte anti-débordement. Quand cette alarme retentit, vous devez stopper immédiatement (sous quelques secondes) le remplissage de votre cuve.

Dans le cas d'un débordement, il faut prévoir de vidanger votre rétention **IMPÉRATIVEMENT AVANT** de vider votre cuve intérieure.

Pour vider la rétention, vous devez brancher une pompe sur le tuyau Plymouth après avoir enlevé la sonde de fuite. Demandez conseil au SAV Duraplas au 0471563636.

## UTILISATION ET ENTRETIEN

- 1°) Le remplissage et la vidange de la cuve devra être effectué avec un débit maximum de 50m<sup>3</sup>/h
- 2°) Vérifier régulièrement l'état de la cuve, des vannes, couvercles, tuyaux ainsi que des autres accessoires nécessaires à son bon fonctionnement.
- 3°) Vérifier régulièrement le bon serrage des colliers et des autres accessoires
- 4°) Si votre cuve est équipée d'un passe-cloison, vérifier l'état des joints avant chaque remplissage.

## GARANTIE

La cuve que vous venez d'acquérir est garantie pour une période de 10 ans à compter de la date de livraison par Duraplas à son client selon les mentions décrites dans ses conditions générales de vente.

Les accessoires fournis avec la cuve sont garantis pour une période de 1 an.

DURAPLAS décline toute responsabilité et garantie si les consignes de ce document ne sont pas respectées.

Toute demande de garantie devra être envoyée par mail à [sav@duraplas.net](mailto:sav@duraplas.net), accompagnée du formulaire complété (téléchargeable sur [www.duraplas.net](http://www.duraplas.net)) et accompagné des éléments y étant demandés.